

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P. 1048 KIGALI

Kigali, le 21 MARS 1988

0839 /15.08.01

FERWAFA

No

reçu le 22 MARS 1988

n° 261100

A traiter par

Monsieur le Ministre de l'Enseignement  
Primaire et Secondaire  
KIGALI

Objet : Demande de libéra-  
tion d'un arbitre.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous demander de bien  
veuillez libérer, pour la période du 28 mars au 9 avril 1988,  
Monsieur RUKILIZA Révérier arbitre international de football qui  
vient d'être appelé à diriger une rencontre entre la République du  
Gabon et la République Populaire du Congo dans le cadre des 16èmes  
de finale de la XIVe Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupe.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,  
l'expression de ma franche collaboration.

Co.P.I.b:

- Monsieur le Ministre de la  
Fonction Publique et de la  
Formation Professionnelle  
KIGALI

- Monsieur le Directeur de l'Ecole  
des Assistants Médicaux  
KIGALI

✓ - Monsieur le Président de la  
FERWAFA  
KIGALI

- Monsieur RUKILIZA Révérier  
C/O E.A.M.  
KIGALI

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILYIMANA Augustin  
Lt Col DEM.



MUGEMA Romuald  
Secrétaire Général